



apec

**Association
intercommunale pour
l'épuration des eaux usées
de la Côte**

**Préavis no 11 relatif
à l'octroi d'un crédit destiné à
financer la révision:**

- des deux décanteurs primaires ;**
- du digesteur no 1.**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

PREAMBULE

Différents équipements de notre station d'épuration doivent être contrôlés et révisés environ tous les 15 ans afin d'assurer le bon fonctionnement de notre station d'épuration.

Les travaux envisagés sont les suivants :

LES DECANTEURS PRIMAIRES

La dernière révision des deux décanteurs primaires est intervenue en 2001. Ils doivent faire l'objet d'une révision et d'une mise à neuf complète de l'électromécanique.



L'opération consiste, pour chacun des deux décanteurs, en une vidange, au remplacement des chaînes, des roues dentées et des différentes parties d'usure liées aux parties mécaniques et mobiles. Il conviendra également de procéder à une inspection du fond et des bétons.

Le coût

Etabli par notre mandataire sur la base d'offres, le coût de ces travaux peut se résumer comme suit :

1.	Fourniture	37'300.00
2.	Travaux, heures de montage, livraison des pièces	27'000.00
3.	Location moyen de levage	5'000.00
4.	Divers et imprévus	7'000.00
	Total HT	76'300.00
	TVA 8%	6'104.00
	Total CHF	82'404.00

LE DIGESTEUR NO 1

Le digesteur n°1 est le premier maillon de la chaîne de digestion des boues permettant la production des gaz par la réduction de la matière organique. Il s'agit d'un silo étanche et hermétique rempli en permanence de boues et équipé d'un brasseur.



La dernière vidange a été réalisée en 2005.

Cette opération s'effectuera en deux parties :

1. la plus grande quantité sera vidangée par nos collaborateurs. Les boues seront déshydratées et éliminées en incinération ;
2. le solde à savoir le fond du digesteur sera vidangé au moyen d'un camion-pompe. Les boues seront traitées au moyen d'une déshydratation mobile puis évacuées dans une décharge agréée.

La deuxième phase consistera à nettoyer complètement l'installation, inspecter les bétons, l'étanchéité et le système de brassage.

Cette révision permettra de retrouver l'entier du volume du digesteur dans la chaîne de traitement des boues. En effet, selon notre expérience, une bonne partie est actuellement ensablée et ne peut donc plus être utilisée. La vérification d'usage de l'étanchéité et de l'état des bétons permettra d'entreprendre, le cas échéant, les travaux de réparation nécessaires. Il en va de même pour la partie électromécanique qui n'a pas non plus été inspectée depuis la dernière vidange.

Une fois cette opération terminée une remise en service et un réensemencement du système et des bactéries depuis les boues contenues dans le digesteur n°2 seront réalisées.

Le coût

Etabli par notre mandataire sur la base d'offres, le coût de ces travaux peut se résumer comme suit :

1.	Travaux de vidange, déshydratation et évacuation en décharge	47'000.00
2.	Analyse, rapport état des bétons et électromécanique	2'000.00
3.	Elimination des boues déshydratées via usine d'incinération	30'000.00
4.	Réserve pour petits travaux d'entretien ponctuels (béton)	10'000.00
5.	Divers et imprévus	5'000.00
	Total HT	94'000.00
	TVA 8%	7'520.00
	Total CHF	101'520.00

LE COUT - RECAPITULATION

1.	Les décanteurs primaires	TTC	82'404.00
2.	Le digesteur no 1	TTC	101'520.00
	Total CHF		183'924.00

FINANCEMENT

Le financement de ces travaux sera assuré par les disponibilités de l'association.

AMORTISSEMENT

Cette dépense sera amortie immédiatement.

CONCLUSIONS

Certes, l'étude d'une nouvelle station est en cours. Cependant, la mise en service ne peut être envisagée avant une dizaine d'années. Dès lors, il importe que nous puissions exécuter ces travaux de révision.

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL :

- vu - le préavis no 11 relatif à l'octroi d'un crédit pour financer la révision des deux décanteurs primaires ; du digesteur no 1.
- ouï - le rapport de la commission technique ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide**
- I. - d'accorder le crédit de CHF 183'924.00 et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :

Le Secrétaire :

Y. Reymond

D. Gaiani

